



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre de 2011 de la DIRECCTE du Nord-Pas-de-Calais

Sommaire

Cadre général.....	3
1. Description de la personne morale concernée.....	4
2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence	6
3.4. Les émissions directes (SCOPE 1) et indirectes de GES (SCOPE 2) quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2.....	7
5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer	8
6. de façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées.....	8
7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes.....	9
8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES	9
9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés.....	10
10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence.....	10
11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES	10

Table des figures

Figure 1 : Nombre d'agents en 2011	4
Figure 2 : Description des sources d'émissions retenues	5
Figure 3 : Schéma du périmètre organisationnel.....	6
Figure 4 : Tableau synthétique des émissions directes (SCOPE 1) et indirectes (SCOPE 2)....	7
Figure 5 : Représentation graphique des émissions de la DIRECCTE en TCO2e, par site.....	8
Figure 6 : Incertitudes par type de poste	9
Figure 7 : Incertitudes par site.....	9

Cadre général

Conformément à la loi Grenelle II, les services de l'Etat sont tenus de réaliser, tous les trois ans, un bilan de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'un plan d'actions de réduction de ces émissions de gaz.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire national et implique aussi bien les services centraux que les services déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui vise à calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, le fret interne... Contrairement à une valeur monétaire, l'indicateur CO₂ est un indicateur constant qui décrit les activités réelles d'un site. Cela permet de cibler les postes les plus émetteurs et de constater les efforts réalisés au cours du temps.

L'objectif du BEGES est d'identifier et de prioriser les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre à mettre en œuvre. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable, à court et à moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord-Pas-de-Calais – Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Code SIREN : 130 010 929

Adresse : Les Arcades de Flandre - 70, rue Saint-Sauveur - 59021 Lille Cedex

Nombre d'agents :

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'agents occupant les différents sites de la DIRECCTE du Nord-Pas-de-Calais pendant l'année 2011.

Nom du site	Effectifs 2011
NORD-PAS-DE-CALAIS UR 59 Lille	140
NORD-PAS-DE-CALAIS UR/PC 59 Lille	45
NORD-PAS-DE-CALAIS UR/CE 59 Lille	5
NORD-PAS-DE-CALAIS UT 59 Lille	155
NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Dunkerque	20
NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Douai	18
NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Tourcoing	22
NORD-PAS-DE-CALAIS UT 59 Valenciennes	100
NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Cambrai	5
NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Maubeuge	10
NORD-PAS-DE-CALAIS UT 62 Arras	100
NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Béthune	10
NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Boulogne-sur-mer	25
NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Calais	15
NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Lens	20
Total	690

Figure 1 : Nombre d'agents en 2011

Description sommaire de l'activité :

Les principales fonctions d'une DIRECCTE sont d' :

- ✓ Animer l'activité d'inspection du travail
- ✓ Impulser et animer la politique de l'emploi et du développement économique
- ✓ Assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs

Description des périmètres organisationnels retenus

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et les postes d'émissions retenus.

Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Sources d'émissions
Scope 1 : Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz et de fioul dans une chaudière fixe contrôlée par la DIRECCTE
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements des sources mobiles contrôlés par la DIRECCTE telles que : -les véhicules de service -les véhicules personnels uniquement dans le cadre d'activités professionnelles -les taxis -le fret interne
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes issus des groupes froids
Scope 2 : Emissions indirectes de GES à énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation électrique des sites induisant les sources d'émissions liées à la production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur ou de chaleur	Consommation de vapeur, de chaleur ou de froid, des sites, induisant les sources d'émissions liées à la production du fluide, son transport et sa distribution

Figure 2 : Description des sources d'émissions retenues

Le point 8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES précise pourquoi les postes d'émissions du SCOPE 3 ont été exclus pour l'année de référence 2011.

Le périmètre organisationnel

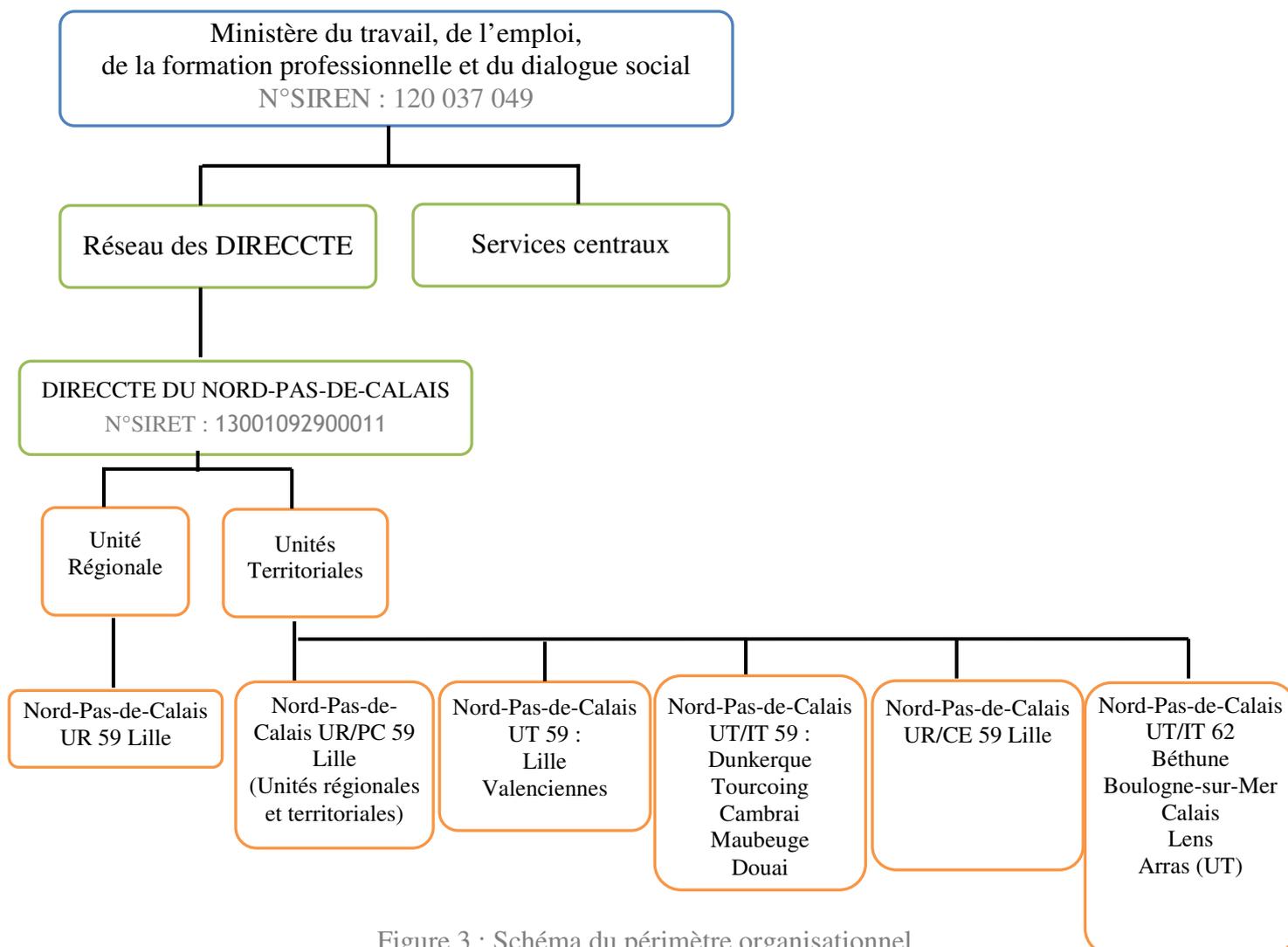


Figure 3 : Schéma du périmètre organisationnel

2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : 2011

Année de référence : 2011

Explication : L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan d'émissions de GES. L'année de référence correspond à l'année du premier bilan GES.

L'année 2011 est l'année pour laquelle la DIRECCTE du Nord-Pas-de-Calais a réalisé son premier Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre. L'année de référence et de reporting sont donc identiques pour ce premier exercice.

3.4. Les émissions directes (SCOPE 1) et indirectes de GES (SCOPE 2) quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

La DIRECCTE du Nord-Pas-de-Calais a émis au total **602,51 TCO2e** dans les limites du

		Emissions GES (en Tonnes)					
		année de référence (et année du premier bilan)					
catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)
Emissions directes	1	364,06	0	0	0	364,06	0
	2	184,22	0	0	0	184,22	0
	3	0	0	0	0	0	0
	4	0	0	0	0	0	0
	5	0	0	0	0	0	0
	Sous total		548,28	0	0	0	548,28
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	54,23	0	0	0	54,23	0
	7	0	0	0	0	0	0
	Sous total	54,23	0	0	0	54,23	0
Autres émissions indirectes*	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						
	19						
	20						
	21						
	22						
	23						
	24						
Sous total							

Légende :

Facultatif : 

CO2 b : CO2 issu de la biomasse

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

Figure 4 : Tableau synthétique des émissions directes (SCOPE 1) et indirectes (SCOPE 2)

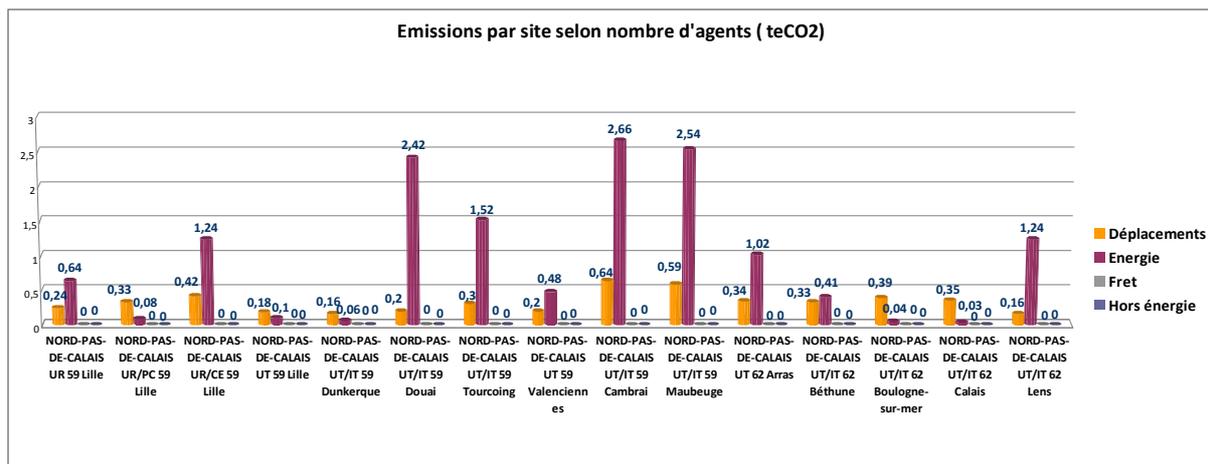


Figure 5 : Représentation graphique des émissions de la DIRECCTE en TCO2e, par site

Remarques :

Le site NORD-PAS-DE-CALAIS UR/PC 59 Lille

Ce site n'a été occupé qu'à partir du 1^{er} septembre 2011.

Les sites NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Boulogne-sur-Mer et NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Calais

Aucune consommation énergétique liée au chauffage n'a pu être collectée pour ces sites.

Ces remarques ont été prises en compte dans l'analyse des résultats et dans la rédaction du plan d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Les émissions indirectes du SCOPE 3 n'ont pas été évaluées pour l'année 2011 (cf. Point 8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES).

6. de façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées

Aucune émission n'a été évitée pour l'année 2011, au sens de la Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE).

7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Les pourcentages des incertitudes présentés ci-dessous ont été calculés en prenant en compte des incertitudes sur les données ainsi que sur les facteurs d'émissions.

Types de postes	Pourcentages des incertitudes
Total Déplacements	8 %
Total Energie	4 %
Total Fret	5 %
Total Hors énergie	0 %

Figure 6 : Incertitudes par type de poste

Sites	Pourcentage des incertitudes
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UR 59 Lille	5%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UR/PC 59 Lille	6%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UR/CE 59 Lille	4%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT 59 Lille	8%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Dunkerque	9%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Douai	4%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Tourcoing	5%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT 59 Valenciennes	4%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Cambrai	5%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 59 Maubeuge	4%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT 62 Arras	5%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Béthune	4%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Boulogne-sur-mer	7%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Calais	6%
Total NORD-PAS-DE-CALAIS UT/IT 62 Lens	3%

Figure 7 : Incertitudes par site

8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Pour le premier exercice de Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre, les postes d'émissions du SCOPE 3 : « Autres émissions indirectes de GES » ont été exclus du champ d'étude. Conformément à l'article R. 229-47 du code de l'environnement, le champ obligatoire se limite aux périmètres opérationnels 1 « Emissions directes de GES » et 2 « Emissions indirectes de GES ».

Cela a permis de se concentrer d'avantage sur la collecte des données des SCOPE 1 et 2 et ainsi d'obtenir des résultats pertinents, dans les délais impartis.

Toutefois, la prise en compte des sources de gaz à effet de serre du SCOPE 3 dans le champ d'étude constitue un objectif à moyen terme.

Par ailleurs, les postes d'émissions 3 « Emissions directes des procédés hors énergie » et 5 « Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) » du SCOPE 1 ne font pas partie des activités de la DIRECCTE et n'apparaissent donc pas dans les résultats finaux.

9. Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés

L'ensemble des facteurs d'émissions et des PRG utilisés sont issus de la Base Carbone®.

10. A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence

Comme indiqué dans le point 2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence du présent document, la DIRECCTE du Nord-Pas-de-Calais a réalisé son premier Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre pour l'année 2011. Aucun recalcul n'a donc été réalisé par rapport à l'année de référence.

11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

www.travail-emploi.gouv.fr

Suivre : Accueil / Le Ministère / Le développement durable au ministère

Responsable du suivi : Michel KUSPER

Fonction : Responsable du service achats-marchés publics-éco responsabilité

Adresse : DIRECCTE du Nord-Pas-de-Calais – 70, rue Saint-Sauveur 59000 LILLE

Tel : 03.20.96.48.64

Mail : michel.kusper@direccte.gouv.fr